

Martinique - Activité 2022

Cette nouvelle édition des fiches régionales relatives à l'activité d'assistance médicale à la procréation (AMP) en 2022, dresse le bilan de la situation de chaque région au regard de ses activités.

Les fiches régionales décrivent de façon détaillée la répartition des activités d'AMP réalisées au sein de chaque région. Elles présentent notamment certaines activités spécifiques qui demandent des infrastructures, un savoir-faire, et des autorisations particulières. Certaines ne sont pas assez développées au plan national ou inégalement réparties comme le don d'ovocytes, la préservation de la fertilité et l'accueil d'embryons.

L'activité d'AMP en contexte viral y est aussi décrite et concerne la prise en charge des patients infectés par le VIH, le VHB et/ou le VHC.

Les informations fournies dans ces documents peuvent servir de support à la réflexion sur l'organisation territoriale des soins et ainsi contribuer à améliorer les conditions d'accès et de prise en charge des personnes ayant recours à une AMP. Elles complètent les analyses réalisées dans le rapport d'activité médical et scientifique (RAMS) (<https://rams.agence-biomedecine.fr/assistance-medecale-la-procreation>); Partie Répartition régionale des activités. Elles sont toutefois plutôt succinctes, dans la mesure où leur source, les rapports d'activité des centres, est constituée de données agrégées. L'analyse régionale présentée dans ce rapport est celle de l'activité des centres exerçant dans la région.

D'autres informations viennent compléter les fiches régionales et le RAMS:

- Une évaluation des résultats des centres est réalisée chaque année. Les résultats de cette évaluation sont accessibles sur le site de l'Agence avec le lien suivant: <https://www.agence-biomedecine.fr/Evaluations>.

Le registre national des fécondations in vitro (FIV), recueillant des données individuelles, connaît actuellement une montée en charge importante. Dans un avenir proche, il permettra lui aussi d'affiner les indicateurs analysés et de décrire par exemple les flux des bénéficiaires entre les régions.

A savoir : Le plan PEGh (Procréation Embryologie et Génétique humaines) 2022-2026 de l'Agence de la biomédecine prévoit de contribuer à assurer les conditions d'un accès équitable à des soins sécurisés de qualité et à la planification de l'offre de soins dans tous les domaines de la PEGh, en particulier dans le but d'atteindre l'autosuffisance nationale en termes de dons d'ovocytes et de faciliter la mise en place de plateformes clinico-biologiques de préservation de la fertilité conformément au Plan Cancer. Dans le cadre de ce plan, la contribution de l'Agence de la biomédecine à la réflexion des agences régionales de santé est prévue et l'Agence se met donc à la disposition des ARS qui le souhaiteraient.

NOTE METHODOLOGIQUE

Objectif

L'objectif des fiches régionales est de décrire les activités d'assistance médicale à la procréation (AMP) au niveau de chaque région. Elles permettent de comparer, de manière purement descriptive, les activités de chaque région à l'activité nationale. Les informations présentées dans ces fiches viennent compléter le rapport médical et scientifique publié sur le site de l'Agence en septembre 2024.

Principes généraux

L'Agence de la biomédecine propose ici une synthèse des activités à l'échelle régionale afin d'aider chaque Agence régionale de santé à connaître l'activité au sein de sa région et à assurer ses missions en termes d'organisation de l'offre de soins.

Origine des données

Les activités d'assistance médicale à la procréation (AMP) sont évaluées à partir des rapports annuels et des données du registre des FIV que les centres clinico-biologiques et les laboratoires d'AMP sont tenus réglementairement d'adresser à l'Agence de la biomédecine concernant les activités d'AMP pour lesquelles ils sont autorisés.

Les rapports annuels des centres et données du registre des FIV sont transmis au 31 décembre de chaque année pour la totalité des activités pratiquées l'année précédente afin de récupérer les informations concernant les naissances issues des tentatives. La base de données utilisée par l'Agence pour la collecte des activités de l'année 2022 a été figée en avril 2024.

En 2022, 105 centres clinico-biologiques (dont un centre ayant transmis qu'une partielle partie de son activité dans les délais impartis) et 71 laboratoires de biologie médicale réalisant des préparations de sperme en vue d'insémination étaient autorisés et ont pratiqué une ou plusieurs activités d'AMP.

Les indicateurs fournis (tableaux 1 à 10) sont le reflet de l'activité déclarée par les centres dans leurs rapports d'activité. Malgré des contrôles qualité et des règles d'imputation établies, des incohérences et des imperfections peuvent subsister.

Description des indicateurs

Organisation territoriale de l'offre de soins

L'organisation territoriale de l'offre de soins est décrite dans les tableaux AMP1, AMP2, AMP3 et AMP4. Elle permet de lister les centres et les laboratoires, leurs activités d'AMP respectives et le nombre de tentatives réalisées par centre et par technique.

Activité régionale dans l'activité nationale

La part de l'activité régionale au sein de l'activité nationale est décrite par le nombre de tentatives réalisées dans la région rapporté au nombre de femmes en âge de procréer (tableau AMP5) ainsi que par le pourcentage de tentatives et d'enfants nés dans la région sur l'ensemble des tentatives et des enfants nés en France, selon la technique et l'origine des gamètes (tableau AMP6).

NOTE METHODOLOGIQUE

Fécondation in vitro

Le tableau AMP7 donne certaines caractéristiques régionales et nationales des tentatives de fécondation in vitro de l'année 2022.

Activités spécifiques : don de gamètes et accueil d'embryons, conservations des gamètes et des tissus germinaux, conservation des embryons

L'activité régionale de don d'ovocytes est décrite dans le tableau AMP8, afin de permettre une réflexion sur le développement nécessaire de cette activité à hauteur des besoins au sein de chaque région. Par ailleurs, il présente également les données relatives au don de spermatozoïdes et à l'accueil d'embryons.

Les activités de conservation des gamètes et des tissus germinaux à usage autologue à des fins de préservation de la fertilité sont également décrites et mises en regard de l'activité nationale (tableau AMP9).

Le tableau AMP10 présente le nombre d'embryons conservés au 31 décembre 2022 et le nombre de couples concernés au niveau régional et national en fonction du statut du projet parental.

Flux entrants et sortants

Les flux entrants et sortants de la région, ainsi que les régions de résidence des femmes prises en charge dans la région Martinique et les régions des centres d'AMP où ont été ponctionnées les femmes résidant en Martinique sont présentés dans les tableaux 11 à 13.

Perspectives

Les fiches régionales donnent l'occasion de rappeler que deux activités doivent être particulièrement développées au sein de chaque région afin de répondre aux objectifs de santé publique, d'équité d'accès aux soins et de qualité de la prise en charge des personnes ayant recours à une AMP :

- Le don d'ovocytes : l'insuffisance de donneuses en France entraîne le déplacement de nombreux couples à l'étranger, dans des pays où la qualité et la sécurité des soins ne répondent pas aux mêmes exigences qu'en France ; l'objectif poursuivi est de développer une autosuffisance nationale et donc une activité appropriée dans chaque région.
- La préservation de la fertilité : l'activité de préservation de la fertilité mise en regard de la fréquence des cancers de jeunes patients reste insuffisante. Les liens entre centres de cancérologie et centres autorisés pour la conservation des gamètes et des tissus germinaux à usage autologue sont certainement à renforcer à hauteur des besoins de chaque région. Le plan cancer a pris en compte ces nouveaux besoins en lien avec la mise en place de plateformes clinico-biologiques de préservation de la fertilité réparties sur le territoire.
- Les évolutions législatives (loi de bioéthique de 2021) : la loi ouvre notamment la possibilité d'accès à l'AMP à toutes les femmes, ou l'autoconservation non médicale des gamètes. Ces nouveaux droits nécessitent un développement adéquat de l'activité régionale sans impact sur la qualité, l'équité et les délais d'accès aux soins.

COMMENTAIRES : Martinique

Centres et activités pratiquées

En 2022, l'offre de soins en assistance médicale à la procréation est assurée dans la région Martinique par un centre clinico-biologique privé (Tableau AMP2).

Ce centre a réalisé les préparations de sperme en vue d'insémination artificielle, les activités de fécondation *in vitro* et des conservations médicales de gamètes en vue d'un projet d'AMP ultérieur.

Les activités spécifiques ne sont toutefois pas proposées en 2022 :

- Le recueil, la conservation et mise à disposition de spermatozoïdes en vue de don
- Le prélèvement, la préparation et la mise à disposition en vue de don d'ovocytes
- L'assistance médicale en contexte viral,
- L'accueil d'embryons

Les activités de don et d'accueil d'embryons ne pouvant être proposé par un centre clinico-biologique privé, l'accès à l'AMP avec tiers donneurs des personnes résidant en Martinique doit être établi selon un parcours de prise en charge adapté à ce territoire insulaire.

Activité

La population de Martinique compte 0,5% des femmes en âge de procréer observées en France (Tableau AMP1).

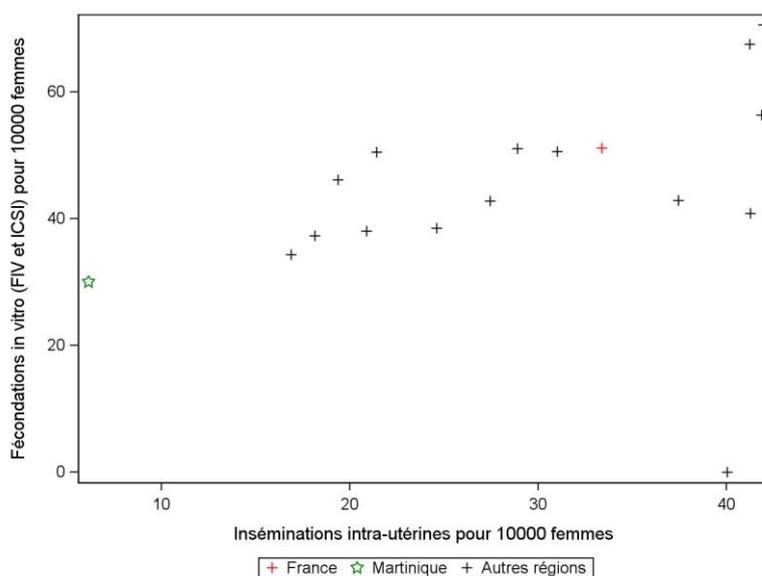
L'activité du centre de la région rapportée au nombre de femmes en âge de procréer était nettement inférieure à la moyenne nationale pour les activités d'insémination intraconjugale (6,1 contre 37,6 tentatives pour 10 000 femmes en âge de procréer) et pour les fécondations *in vitro* (30,1 contre 53,9 pour 10 000 femmes en âge de procréer, tableau AMP5).

Globalement, les centres de la région Martinique ont réalisé 0,9% tentatives (FIV, ICSI, TEC hors réchauffement d'ovocytes) françaises et ont permis la naissance de 0,9% des enfants issus de ces tentatives d'AMP de 2022.

Malgré les autorisations de conservation de gamètes et tissus germinaux dans un cadre médicale dont dispose le centre clinico-biologique de la région, aucune conservation d'ovocytes et de tissus germinaux ne sont recensée.

COMMENTAIRES : Martinique

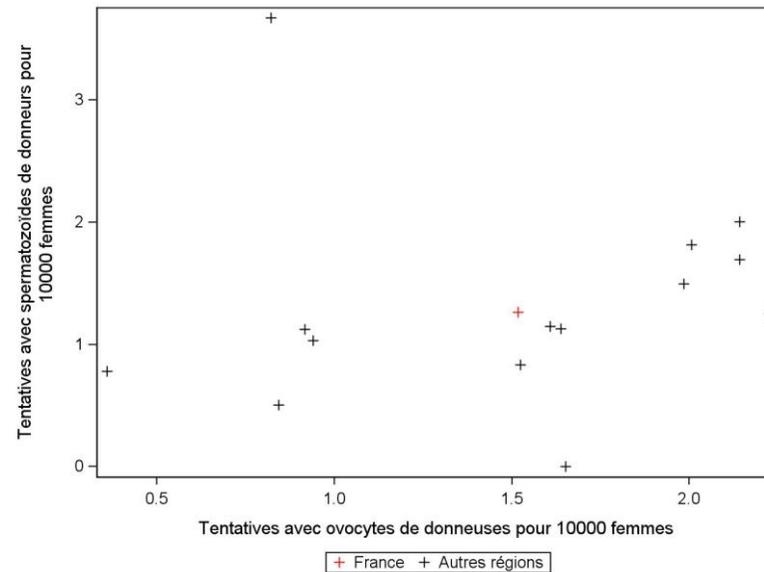
Figure AMP1 : Activités régionales d'AMP intraconjugale* rapportées à la population des femmes en âge de procréer



*Ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV, ICSI) réalisées en intraconjugal

Figure AMP2 : Activités régionales de tentatives avec don* rapportées à la population des femmes en âge de procréer

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS



*Ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV, ICSI) réalisées avec don de spermatozoïdes et mises en fécondation réalisées avec ovocytes de donneuses

Tableau AMP1 : Nombre de femmes en âge de procréer (18 à 45 ans) en 2022

Martinique

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

Martinique	France	%
52182	11431714	0.5%

Tableau AMP2 : Activité d'AMP déclarée en 2022 par centre

Numéro du centre	Ville	Etablissement*	IA	Fécondation in vitro (FIV ICSI TEC)	Don de sperme	Don d'ovocytes	Accueil d'embryons	Préservation de la fertilité	AMP en contexte viral
9703_9703	FORT DE FRANCE	CLINIQUE SAINT PAUL / LBM BIOSANTE DUHIN	X	X				X	

* La dénomination des établissements correspond à la situation administrative des établissements en 2022

IA : Insémination artificielle ; FIV : Fécondation in vitro ; ICSI : Injection intracytoplasmique de spermatozoïdes ; TEC : Transfert d'embryons congelés

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

Tableau AMP3 : Nombre de tentatives[1] d'AMP par centre en intraconjugal en 2022

			Intraconjugale			
			Insémination intra-utérine	Fécondation in vitro sans et avec ICSI- Transferts d'embryons congelés		
				FIV hors ICSI	ICSI	TEC
N°	Ville	Etablissement*				
9703_9703	FORT DE FRANCE	CLINIQUE SAINT PAUL / LBM BIOSANTE DUHIN	32	64	93	82
Total Région			32	64	93	82

* La dénomination des établissements correspond à la situation administrative des établissements en 2022

FIV : fécondation in vitro, ICSI : injection intracytoplasmique de spermatozoïdes, TEC : transfert d'embryons congelés

[1] Nombre de cycles d'insémination artificielle, nombre de ponctions d'ovocytes, nombre de transferts d'embryons congelés

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

Tableau AMP4 : Nombre de tentatives[1] par centre pour l'activité d'AMP avec don en 2022

* La dénomination des établissements correspond à la situation administrative des établissements en 2022

FIV : fécondation in vitro, ICSI : injection intracytoplasmique de spermatozoïdes, TEC : transfert d'embryons congelés

[1] Nombre de cycles d'insémination artificielle, nombre de ponctions d'ovocytes, nombre de transferts d'embryons congelés

ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

Tableau AMP5 : Nombre de tentatives par nombre de femmes en âge de procréer par technique en 2022

		Martinique	France
Origine des gamètes	Technique	Nombre de tentative par nombre de femmes en âge de procréer dans la région (pour 10000)	Nombre de tentative par nombre de femmes en âge de procréer en France (pour 10000)
Intraconjugale	Insémination intra-utérine	6.13	33.39
	FIV hors ICSI	12.26	17.36
	ICSI	17.82	33.16
	TEC	15.71	44.21
	ICSI avec ovocytes décongelés	.	0.63
Don de sperme	Insémination intra-utérine	.	4.17
	Fécondation in vitro sans et av	.	0.00
	FIV hors ICSI	.	0.16
	ICSI	.	1.28
	TEC	.	0.90
	ICSI avec ovocytes décongelés	.	0.08
Don d'ovocytes	FIV hors ICSI	.	0.02
	ICSI	.	1.25

ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

		Martinique	France
Origine des gamètes	Technique	Nombre de tentative par nombre de femmes en âge de procréer dans la région (pour 10000)	Nombre de tentative par nombre de femmes en âge de procréer en France (pour 10000)
	TEC	.	1.18
Accueil d'embryons	TEC	.	0.15

ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

Tableau AMP6 : Nombre de tentatives[1] et nombre d'enfants nés vivants en 2022

Origine des gamètes	Technique	Martinique		France		Rapport région \ France	
		Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives région \ Tentatives France (%)	Nombre d'enfants nés vivants région \ Nombre d'enfants nés vivants France (%)
Intraconjugale	Insémination intra-utérine	32	2	38165	4343	0.1%	0.0%
	FIV hors ICSI	64	13	19851	2845	0.3%	0.5%
	ICSI	93	15	37912	5459	0.2%	0.3%
	TEC	82	14	50545	12131	0.2%	0.1%
	ICSI avec ovocytes décongelés	.	.	723	97	.	.
Don de sperme	Insémination intra-utérine	.	.	4765	844	.	.
	Fécondation in vitro sans et av	.	.	0	.	.	.
	FIV hors ICSI	.	.	184	20	.	.
	ICSI	.	.	1464	209	.	.
	TEC	.	.	1029	220	.	.
	ICSI avec ovocytes décongelés	.	.	87	23	.	.
Don d'ovocytes	FIV hors ICSI	.	.	22	4	.	.
	ICSI	.	.	1426	243	.	.

ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

		Martinique		France		Rapport région \ France	
Origine des gamètes	Technique	Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives région \ Tentatives France (%)	Nombre d'enfants nés vivants région \ Nombre d'enfants nés vivants France (%)
	TEC	.	.	1349	315	.	.
Accueil d'embryons	TEC	.	.	169	41	.	.

[1] Tentatives : Cycles d'insémination artificielle (IIU, IIC) ; ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV, ICSI) ; transferts d'embryons congelés (TEC)

FECONDATION IN VITRO

Tableau AMP7 : Caractéristiques des fécondations in vitro en 2022

		Martinique	France
Age des femmes à la ponction(1)	<30 ans	8.3%	15%
	30-34 ans	29%	32%
	35-37 ans	20%	23%
	38-39 ans	23%	13%
	>=40 ans	20%	16%
Techniques	Part des ponctions(1) réalisées en ICSI	59%	67%
	Part des ponctions(1) réalisées en culture prolongée	53%	50%
Activité d'AMP avec don de gamètes et d'embryons	Part des tentatives(2) réalisées avec les spermatozoïdes d'un donneur	.	2.4%
	Part des tentatives(2) réalisées avec les ovocytes d'une donneuse	.	2.4%
	Part des tentatives(2) réalisées avec les embryons d'un couple donneur	.	0.1%
Prise en charge du risque viral	Part des tentatives(1) réalisées en contexte VIH	.	0.2%
	Part des tentatives(1) réalisées en contexte VHB/VHC	.	0.9%

(1) : Ponctions d'ovocytes FIV ou ICSI

(2) : Ponctions d'ovocytes dans le cadre des FIV/ICSI ou transfert d'embryons congelés

ACTIVITES SPECIFIQUES : DON DE GAMETES ET D'EMBRYONS

Tableau AMP8 : Don de gamètes et accueil d'embryons en 2022

		Martinique			France		
		2020	2021	2022	2020	2021	2022
Don de spermatozoïdes	DONNEURS : Donneurs acceptés dont le sperme a été congelé dans l'année	0	0	0	135	399	714
	RECEVEURS : Couples ayant effectué au moins une tentative d'AMP	0	0	0	1591	1598	3575
Don d'ovocytes	DONNEUSES : Ponctions réalisées dans l'année	0	0	0	489	920	943
	RECEVEUSES : Nouvelles demandes acceptées	0	0	0	1087	1332	1358
	RECEVEUSES : Receveuses ayant bénéficié d'un don d'ovocytes	0	0	0	975	1415	1584
Accueil d'embryons	COUPLES DONNEURS : Couples donneurs dont les embryons ont été accueillis	0	0	0	147	148	148
	COUPLES RECEVEURS : Couples receveurs ayant bénéficié d'un accueil d'embryons	0	0	0	146	155	156

ACTIVITES SPECIFIQUES : CONSERVATION DES GAMETES ET DES TISSUS GERMINAUX

Tableau AMP9 : Préservation de la fertilité : conservation de gamètes et de tissus germinaux en 2022

		Martinique	France
Spermatozoïdes	Nouvelles autoconservations (Patients)	8	8751
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	26	88035
Ovocytes	Nouvelles autoconservations (Patients)	0	4012
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	0	15146
Tissus testiculaires	Nouvelles autoconservations (Patients)	0	149
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	0	1456
Tissus ovariens	Nouvelles autoconservations (Patients)	0	358
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	0	4666

ACTIVITES SPECIFIQUES : CONSERVATION DES EMBRYONS

Tableau AMP10 : Conservation d'embryons au 31 décembre 2022

	Martinique				France			
	Embryons		Couples		Embryons		Couples	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Projet parental en cours	464	92.6	251	98	237543	77.3	80008	76.1
Abandon du projet parental	37	7.4	5	2	27552	9	9668	9.2
Défaut de réponse ou désaccord du couple	0	0	0	0	42303	13.8	15411	14.7
Total des embryons en cours de conservation	501	.	256	.	307398	.	105087	.

FLUX ENTRANTS ET SORTANTS